

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

84.061

Objet

Travaux dans les Ets scolaires
du second degré
Demande de subventions

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 26

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REC. A. 13.0013-PRÉFET G. M. H. L.
ROCHEFORT, LE

27. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82217
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN

à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsiieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-

Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

M. le Rapporteur expose :

Par lettres en dates des 2 Mars, 13 Mars et 21 Mars 1984, M. le Préfet, Commissaire de la République, informe M. le Maire que la Ville de ROYAN a été retenue au programme 1984 de travaux dans les établissements scolaires du second degré.

458
 27. JUIN 1984
 APPLICATION LOI N° 82213
 du 2-3-1982

Le programme est le suivant :

Désignation des bâtiments	Montant des travaux	Montant de la Subvention
<u>COLLEGE Emile ZOLA</u>		
- Encloisonnement des cages d'escaliers	177.758.00	106.550,00
- Mise en conformité des installations électriques suivant le rapport du C.E.P. du 13/4/81.....	254.320.00	152.592.00
- Réfection de la cour	311.929.00	187.157.00
<u>COLLEGE DE LA TRILOTERIE</u>		
Mise en conformité des installations de gaz		
Ventilation de la chaufferie Plafonds coupe-feu	42.019.00	25.211.00
<u>LYCEE "LA TRILOTERIE"</u>		
- Mise en conformité des installations de gaz dans les salles de science,		
- Réfection de l'armement des robinets d'incendie armés	91.040.00	54.624.00

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'approuver ces dossiers et d'accepter les subventions correspondantes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

VU l'avis favorable émis par la Commission Scolaire et Sports, réunie le 26 Avril 1984

DECIDE :

- d'approuver ce programme de travaux
- d'accepter les subventions d'Etat proposées
- de s'engager à inscrire au Chapitre 903 du Budget de la Ville les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits, Ont signé au registre MM. les Membres Présents,

Pour le Député-Maire
 l'Adjoint Délégué,

